



**Procès de Périgueux  
Compte-rendu de la première journée  
d'audience**

**mardi 6 mars 2007 matin**

Le procès de Claude Duviau, accusé du meurtre de Sylvie Trémouille, contrôleur du travail à la DDAF de Dordogne (SDITEPSA) et de Daniel Buffière, contrôleur à la MSA de Dordogne, a commencé lundi 5 mars à la cour d'assises de Périgueux.

Les deux salles mises à la disposition des familles des victimes, de leurs amis et collègues, des avocats, de la presse et du public sont comblées, des dizaines de personnes stationnent en permanence devant l'entrée du palais de justice.

De nombreux inspecteurs et contrôleurs du travail ont fait le déplacement de toute la France, des collègues des DDAF, DDSV et DRAF des départements environnants et de la MSA sont également présents. Le rassemblement devant le palais de justice est empreint de calme et de dignité, d'une forte attente de justice et de défense du service public, de ses agents, du Code du Travail et de l'inspection du travail, protectrice des salariés.

Le SYGMA-FSU est particulièrement bien représenté, avec une vingtaine de militants venus des départements de Charente, de Corrèze, de Haute-Garonne, de Gironde, du Lot et Garonne, de Haute Vienne (CNASEA), et de deux secrétaires nationaux. Une forte délégation d'une quinzaine de camarades du SNETAP-FSU du niveau national et de la région Aquitaine est venue pour apporter sa solidarité lors de ce procès. Le SNE-FSU a également envoyé un message de soutien. Gérard Aschiéri, secrétaire général de la FSU a été présent toute la journée d'ouverture du procès.

La matinée de l'audience a été consacrée à la lecture de l'acte d'accusation et la mise en place du jury. L'après-midi, la Cour s'est penchée sur la personnalité de Claude Duviau. Un expert en caractérisation de la personnalité et des témoins sont intervenus pour tenter de dresser le portrait de l'accusé, puis des témoins ont été entendus sur un précédent acte de violence commis par l'accusé vis-à-vis d'un concurrent dans son travail précédent d'assureur.

En résumé, l'accusé attache une certaine importance à sa réussite dans les différents aspects de la vie, et veut relever les défis qu'il se fixe, mais accuse la société dès lors qu'il est en échec. Les auditions montrent un passé de l'accusé avec peu d'ombres sur le personnage, mais aussi donnent l'impression d'une personne qui calcule tous les aspects de sa vie et de son futur.

La défense semble s'orienter vers une mise en cause du harcèlement des pouvoirs publics et des banques, l'accablement et un état de dépression de l'accusé.

Pour cette première journée d'audience, les victimes et leur mémoire ont été bien absentes des discours, pas un remords n'a été énoncé par l'accusé ou son défenseur. Quel décalage avec la présence de centaines de collègues et amis qui rappellent par leur présence que les victimes sont bien Sylvie Trémouille et Daniel Buffière, et pas l'accusé !

En fin de journée, une conférence de presse a été tenue par les intersyndicales du Ministère de l'Agriculture, du Ministère du Travail et des unions départementales de Dordogne (FSU, FO, CFDT, CGT, UNSA). Un communiqué a été rendu public, reprenant les termes des communiqués intersyndicaux des deux intersyndicales (voir en pièce jointe).